CONDITIONS.

[illegible] ne sont arrêtés, à moins que les arrérages n'aient été payés; et à moins que celui qui voudra discontinuer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis publiés en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à [illegible] une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES au moins.

[illegible] dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, [illegible] jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

[illegible] abonnement à l'année, [illegible] publier les [illegible] raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'il n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LE HAVRE.

Le navire SALEM, capitaine Destrèbeche, attendu à chaque instant en ce port, en repartira très incessamment, pour la susdite destination. Pour fret ou passage, s'adresser à

21 mai V. ROUMAGE.

POUR BORDEAUX.

Le navire français LA JEUNE GABRIELLE, capitaine Dumas, partira sous peu, pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

J. MAGER.

Si les passagers préfèrent se rendre au Hâvre, le navire ira les débarquer dans ce port. 21 mai.

POUR TAMPICO.

La goëlette TWO BROTHERS, capitaine J. P. Harper, est prête à prendre un chargement pour le port ci-dessus. S'adresser à bord ou à

21 mai BENJ. BOOTH & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick A. I. HUNSFORT, capitaine Wooster, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON.

Le beau navire neuf HERACLIDE, capitaine Cook, se tire dimanche, 26 courant. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à

LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf VICTORIA, partira vers le 1 du mois prochain, et peut recevoir quelques passagers. S'adresser à bord, ou à

21 mai LINCOLN & GREEN.

POUR LA HAVANE.

La jolie goëlette ANITA, capitaine Granados, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à

14 mai J. DUFART.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre CANADA, capitaine Knight, partira mercredi prochain, 15 courant, et prendra quelques passagers, s'adresser à bord, entre les deux marchés, ou à

HARRISON BROWN & CO,

13 mai rue Royale, No. 117.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, BOURNE, doublé et chevillé en cuivre, partira sous peu. Pour frêt et passage, il y a d'excellents emmenagements, s'adresser à bord, ou à

13 mai HARISSON, BROWN et Co.

POUR NANTES.

Le navire français CECILIA, capitaine Arnaud, quittera ce port, vers le 1er. juin. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à

11 mai J. MAGER.

POUR BOSTON.

Le beau navire neuf HERACLIDE, capitaine Cook, partira sous peu de jours, 20 passagers peuvent être convenablement logés. Pour fret ou passage, s'adresser à

3 mai LINCOLN & GREEN.

POUR LA MOBILE.

La goëlette neuve et fine voilière, ELIZA-WILLIAMS, capitaine Brown, ayant une partie de son chargement engagée est maintenant prête à le recevoir en face de la Douane, et partira sous peu. Pour le reste de fret ou passage, ayant de beaux emmenagements, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH,

7 mai Nouvelle Levée, No. 1

POUR VERA-CRUZ.

La goëlette DORCHESTER, capitaine C. Salir, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours, pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

3 mai SIMON CUCULLU.

POUR BALTIMORE.

La goëlette fine voilière NEW-PACKET, capitaine Ramsdale, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

HARRISON, BROWN et Co,

27 av rue Royale, No. 117.

A LOUER.

Le beau MAGASIN à 3 étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à M. DELPUECH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. 17 mai—3.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une MAISON en briques à deux étages, rue Fouchor, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,

17 mai rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.

15 mai

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, HOPE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Gelt, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO,

12 av rue Royale, No. 117.

A FRETER:

Le brick de première classe, PANAMA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 280 tonneaux. S'adresser à

28 mars J. OGDEN & CO.

EN débarquement du navire Jeune Gabrielle, de Bordeaux, et à vendre par P. Lafaye, à son magasin, rue Royale, No. 147, et chez MM. Dufour et Dubois, vis-à-vis le café de la Bourse, rue de Chartres.

Vins rouge en barriques Ste. Emilion, Canon Pomérol et Médoc des années 1822, 1825, 1827 et 1831; et d'importations antérieures, vins en caisse rouge, des mêmes crus et même année—ainsi que des vins blancs doux de Bergerac, 1818, et de Grave Barsac 1825, Muscat, &c., le tous à des prix modérés—également quelques milliers de sangsues de Hongrie 1er. choix.

17 mai P. LAFAYE.

UN français, âgé de 36 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou tout autre partie commerciale d'un comptoir. Il dit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignemens les plus satisfaisants auprès des premières maisons de cette ville.

Adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, boîte No. 8. 9 mai—1m.

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quiconque arrêtera et conduira à la geôle, une mulâtresse appartenant à M. B. Coquet, nommée CAROLINE, âgée de 16 ans, bien connue en ville pour être coiffeuse,) elle est bien faite, elle parle le français et l'anglais, on dit l'avoir vu au fauxbourg d'en haut où elle se fait passer pour libre, (sous le nom de Mlle. Caroline la coiffeuse.

Tous les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous les peines de la loi. 19 av—1m.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Créole, les marchandises suivantes, des meilleures manufactures du nord, savoir :

Bottines pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en peau d'élais tané, souliers et escarpins très fins à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA,

22 av rue Condé et Dumaine.

W. FADEUILHE, Tapissier, rue de Chartres, No. 137, et rue de la Douane, No. 15, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de recevoir directement de Paris, un très-joli assortiment Papier peint et Bordures; en outre, on trouvera dans les deux magasins, des Ornements dorés, Franges et Galons en soie, Mastiques de toutes grandeurs, Chaises en grande variété, Plumes (?) de première qualité, Etoffes de soie, Velours, Dutreck, 50 douz. Cartons pour chapeaux de dames, et en général tout autre objet que l'on peut dans un pareil établissement. 24 avril

Bureau de la Presse-à-Coton à vapeur,
Nouvelle-Orléans, 13 mai 1833.

DES propositions seront reçues, durant ce mois, des constructeurs, pour des piliers en bois pour la continuation et de prolongement du wharf. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la compagnie, depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi.

WM. HUDSON,
secrétaire

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 13 mai 1833.

ON recevra des devis et les propositions des soumissionnaires, pour enfoncer des pieux sous le wharf. Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la compagnie, entre 8 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

15 mai WM. HUDSON, secrétaire.

COSMORAMA.

Rue Royale, près de la pharmacie de M. Forestier.

TEMPLE D'ILLUSION OU COSMORAMA VOYAGEUR.

Exposé pour la dernière fois.—Paris, Londres, St. Petersbourg, l'incendie de Moscou en 1812, la colonne de la place Vendôme à Paris, une grande éruption du mont Vésuve, un régiment de chasseurs passant la revue sur les Esplanades de Carcassonne, la place du Carrousel et le chateau de Tuileries à Paris, Marseille, Montauban, le Hâvre de Grâce et Toulouse.

Le Cosmorama est ouvert tous les jours, depuis 6 heures du soir jusqu'à 10. Les jours où le soleil paraît, et qu'il fait beau, il est visible toute la journée, depuis 10 heures du matin jusqu'au soir. L'entrée 4 escalins. 20 mai—1m

SPECTACLE DE SOUFFLAGE DE VERRE,

rue de Chartres No. 92.

M. FINN présente ses remerciments aux habitants de la Nouvelle-Orléans pour la bienveillance dont ils ont bien voulu l'honorer et il a l'honneur de les prévenir que son spectacle de soufflage de verre fermera dans le courant de ce mois. M. Finn désire rappeler au public que c'est peut-être la dernière occasion d'admirer cet art curieux et intéressant. Les différentes productions sont en vente et sont très propres à offrir comme présents à des parents ou amis.

Entrée 50 cts.—Enfants moitié prix; ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. 2 mai

LOTERIE DU CANAL DE L'UNION.

Classe No. 12, tirée, le 8 mai 1833.

LOTERIE DE 66 NUMEROS—10 NUMEROS TIRES.

PROSPECTUS

1 LOT DE		$20,000	est	$20,000
1	"	5000	"	5000
1	"	3000	"	3000
1	"	1500	"	1500
1	"	1372	"	1372
5	"	1000	"	5000
11	"	500	"	5500
10	"	200	"	2000
10	"	80	"	800
24	"	150	"	3600
56	"	100	"	5600
56	"	50	"	2800
56	"	40	"	2240
56	"	30	"	1680
56	"	25	"	1400
112	"	20	"	2240
2134	"	12	"	25608
15400	"	6	"	92400
18040 Lots,			Montant à	$183,040
27790 Blancs.				

BILLETS—5 PIASTRES.

YATES & M'INTYRE, directeurs,

21 mai S. J. SYLVESTER, Mobile, Alb.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE HABITATION de 8 arpens de face, située en la paroisse d'Iberville, rive droit du fleuve, bornée dans sa partie supérieure par la bayou Goula, et dans sa partie inférieure par Mr. Julien Cammaux, ayant, avec la double concession, une superficie d'à peu près 900 arpents susceptibles d'être mis en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables; deux magasins de 48 pieds sur 46, édifices sur dez en briques, entourés en planches, couverts en bardeaux et peinturés, et divisées en dix appartemens, dont l'un contient un moulin à gru patente; six cabanes à nègres, doubles, bâties sur soles avec cheminées en briques, entourées en planches, couverts en bardaux et peinturées: Une sucrerie se composant d'un moulin de 46 pieds sur 36 de large: avec machine à vapeur du premier ordre, à laquelle est adaptée un moulin à gru. La sucrerie, proprement dite, est de 72 pieds sur 36 de large; il s'y trouve un équipage neuf. Elle est calculée pour en contenir un autre; deux purgeries chacune de 50 pieds de long sur 36, le tout en briques.—Tous les édifices sus mentionnés à l'exception des deux maisons, ont été bâtis l'année dernière.

La récolte est de 130 arpents de cannes, et la plantation de maïs est suffisante pour les besoins de l'habitation.

2°. VINGT ESCLAVES de prix, qui seront vendus ensembles avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités :

Barney, âgé de 26 ans, bon scieur de long, excellent pioche, pelle et hâche.

Washington, âgé de 20 ans, bon charretier, laboureur, excellente pioche, pelle et hâche.

Jérry, âgé de 19 ans, bon charretier, excellente pioche et hâche.

Ruben, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et un postillonier.

Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.

Henry, de 25 ans, charretier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.

Renben, de 24 ans, scieur de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.

Jarry, de 23 ans, laboureur, piocheur, bêcheur, briquetier et entendu à la machine à vapeur.

Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Emanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Guild, de 26 ans, briquetier, bonne pioche et hâche.

David, de 22 ans, bonne pioche, pelle et hâche.

Alexander, de 24 ans, do. do. do.

Hy. Copper, de 27 ans, charretier, et do. do. do.

Williams, de 24 ans, do. do. do. do.

Samuel, de 27 ans, do. do. do.

Basile, de 20 ans, charretier, laboureur, et do. do. do.

Davis, de 18 ans, piocheur, bucheron et bonne pelle.

Jerry, de 20 ans, do. do.

Daniel, de 24 ans, scieur de long, piocheur et bucheron.

Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Thé. Segund et Elisé Millieux, à la Nouvelle Orléans.

Si l'habitation et les esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 25 mai courant, les esclaves seront le dit 25 mai, offerts en vente publique, à la Bourse de Hewlett, et à l'heure de midi, par Messrs. Tricou et Camouge, encanteurs, aux conditions suivantes :

Un an de crédit, en billets payables au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, [illegible] reurs.

A LOUER.—La totalité de la [illegible] sise rue Royale, No. 171, [illegible] le soussigné. Aussi, à vendre pour [illegible] jolie paire de chevaux noirs de [illegible] jeunes et dressés, avec un landeau.

Jusqu'à vendredi prochain, son mobilier [illegible] par articles à vente privée.

2 mai J. R. GRYMES.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

IL s'est absenté de chez le soussigné, lundi 6 du courant, le nègre GABRIEL, tailleur de son état, taille de 5 pieds 8 ou 9 pouces, il est très reconnaissable, ayant la lèvre inférieure rougeâtre, et les mains marquées de tâches blanches, il est bien connu en ville, ayant conduit l'été passé une voiture publique, il se tient souvent dans les environs de de la rue Bourbon et Conti. La récompense sera donnée à quiconque le conduira à la geole ou chez

15 mai LOUIS MUH, rue de Chartres, no. 113.

100 SACS DE SEL, dont moitié demi-gros, l'autre moitié fin; aussi, 143 tonneaux gros sel en grenier, en débarquement de la barque Tasso, de Liverpool, à vendre par

8 mai LINCOLN & GREEN.

VINS—100 paniers vin de Champagne, 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 8 ans de vin de Madère de choix; 150 tonneaux de vin de Marseille; 20 barils de vin imitation de Madère; 100 caisses de vin de Bordeaux; le tout ayant droit au drawback, à vendre par

4 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.

Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiennent constamment en vente un assortiment général de montures de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égyptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris; du ciment hydraulique et Romain; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout à des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN.
JOHN STROUD

De l'ancienne maison de société François & James Kain.

23 janv

TRAITES sur France, à vendre par

24 av J. MAGER.

SAMUEL RIDD, Fondeur et Tourneur en cuivre, plombier et [illegible], rue du Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans [illegible] avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutées d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, mortiers de [illegible], livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escaliers—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement [illegible] tous ces articles à des prix modérés. 4 mai—4m.

ACAJOU.—Une partie d'ACAJOU choisi pour ce marché, en déchargement du navire Cincinnati, à vendre par

7 mai B. BOOTH & Co.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 30 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Charles Cooley, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Terrain, situé au faubourg Ste. Marie, et formant l'encoignure nord-est des rues de Cirque et Girod, mesurant soixante pieds de face à la dite rue du Cirque, sur quatre vingt dix pieds de profondeur et face à la dite rue Girod, plus ou moins,

Conditions de la vente—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

27 avril W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant G.R. Stringer, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES—*Vente par le register des Testamens.*—Vendredi, trente un mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Antonia Torres, une négresse nommée Dolly, âgée d'environ 23 ans, avec sa fille, nommée Lucile, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, un tiers à 4 mois et un tiers à 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

30 avril. W. F. C. DUPLESSIS. rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 7 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu François d'Hébécourt, faubourg St. Jean, sur le bayou du même nom, rive gauche, à environ un mille et demi de cette ville, les meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du défunt.

Plus: une jument, deux chevaux, cinq mules, quarante vaches, dont dix avec leurs suivants, dix génisses, trois boeufs, une barrouche, charrettes, charrues &c. &c. appartenant aussi à la susdite succession.

Conditions de la vente: les meubles meublants et autres effets mobiliers, payables comptant; les bêtes à cornes, chevaux et mules payables comptant pour toute somme de $100 et au-dessous; et au-dessus de la dite somme de $100, à 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la Cour,

9 mai W. F. C. DUPLESSIS, régistet.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Vendredi sept juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Achille Barel, h. c. l. l'esclave et les biens fonds ci-après décrits, savoir :

ESCLAVE.

Marianne, négresse créole, âgée de 40 ans environ, dans un état habituel de maladie, et adonnée depuis quelque temps à l'ivrognerie.

BIENS FONDS.

1o. Un Terrain situé en cette ville, rue Dauphine, entre les rues Dumaine et St. Philippe, mesurant 40 pieds de face à la rue Dauphine, sur 60 pieds de profondeur (mesure française) ayant été mesuré par le sieur Allon d'Hémécourt, député voyer de la ville le 15 mars dernier; ensemble une maison en bois composée de quatre chambres, cabinet et galerie, une cuisine et autres dépendances.

2o. Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue des Grands Hommes, entre les rues Bagatelle et Union, ayant 50 pieds 10 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur (mesure française) ayant été mesuré par Allon d'Hémécourt, député voyer de la ville, le 15 mars dernier, sur lequel terrain existe une maison en bois, composée de quatre appartements, cabinet et galerie; et lequel dit terrain sera vendu en deux lots, savoir :

La maison avec le morceau de terrain qui en dépend, ayant 34 pieds 4 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur, le restant du susdit terrain ayant 16 pieds 6 pouces de face sur 120 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: l'esclave payable à 6 mois de crédit, et les terrains et bâtisses à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B. Les banquettes de la maison rue Dauphine, entre les rues Dumaine et St. Philippe sont faites, mais devront être payées par l'acquéreur.

Les actes de ventes seront passés pardevant Théodore Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs. 4 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le régister des Testamens.*—Jeudi, 6 juin 1833, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu François d'Hébécourt, les esclaves et propriétés foncières, ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

Agathe, âgée de 50 ans; Aquars, âgée de 70 ans; Fatime, âgée de 48 ans; Céleste, âgée de 45; Sam, âgé de 35 ans; Washington, âgé de 22 ans; Tom, âgé de 22 ans; Mary, âgée de 28 ans, avec son enfant d'environ 10 mois; Mélite, âgée de 21 ans, avec son enfant d'environ 24 mois; Lucy, âgée de 20 ans, avec son enfant d'environ 6 mois; Nathaniel, âgée 15 ans; et Marie, âgée de 7 ans.

PROPRIETES FONCIERES.

Un morceau de terre face au bayou St. Jean, d'environ 4 arpents de superficie, sur lequel il y a une maison, une grange et les alentours nécessaires.

Une habitation située en cette paroisse, ayant vingt cinq arpents de face sur le chemin de la Métairie, sur quatorze de profondeur, ensemble les établissements qui existent dessus.

Conditions de la vente: Les esclaves payables à un crédit de 6 et 12 mois, et les propriétés foncières, à un crédit d'un, deux, trois et quatre ans, le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

4 mai

BRODEQUINS ET SOULIERS.

REÇUS directement des manufactures, et à vendre à 25 pour cent au-dessous du prix ordinaire, par

J. C. AYER,

Rue de la vieille Levée, No. 43, près des Magasins bleus.

23 mai.

REÇU dernièrement de France, 40,000 sangsues de blaix, 200 onces sulfate de quinine, 2 livres sulfate de morphine, 2 livres acétate, do. à vendre par

BONNABEL, pharmacien,

23 mai rue Tchoupitoulas.

VINS, EAU-DE-VIE, &C., en vente chez le soussigné, en déchargement de la barque française Aimable-Marie, de Bordeaux, en face la rue Conti, 40 pipes d'eau-de-vie, de Dupuy, 20 quarts de pipe do. 3 pipes de vieux Cognac, do. 100 tonneaux de vin de Montferand, 50 do. de St. Emilion, 40 do. de St. Julien, 1200 caisses de Médoc, 450 do. de Médoc pomy, 100 do. de Chateau Lafitte, 100 barils de vinaigre blanc, 28 caisses d'anizette (Marie Brizard et Roger) 424 paniers, do. 40 paniers de Champagne mousseux de 1ère. qualité, en bouteilles et demi bouteilles, 10 balles de bouchons assortis, 5 do. longs, et en magasin provenant d'importation ultérieure, 150 ten sacs de vin blanc de Graves, Barsac et Sauterne, 500 caisses de St. Estèphe et St. Julien, 100 do. de Lacote [illegible], Léoville et Laffitte, 160 do. en demi bouteilles 100 do. de Barsac, Carbourein et Sauterne de 1re. qualité.

13 mai P. O. & E. SORBE & CO.

$20 DE RECOMPENSE.

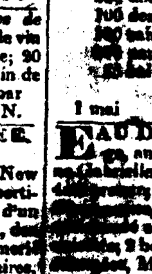

Pour quiconque arrêtera et conduira à la geole, la mulâtresse nommée ELLEN ou ELLENA, âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds, elle n'a aucune marque sur la figure, mais quand on lui parle elle sourit presque chaque fois en répondant.

Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous les peines de la loi.

ARTHUR FORTIER,

3 mai—15 rue Conti, No. 13.

Vin de Côte, Huile d'olive, Bouteilles &c.

EN débarquement du navire Carolinian, de Marseille, et à vendre par les soussignés,

150 barriques vin rouge,
200 douzaines huile d'olive grandes bouteilles,
200 demi douz. do do,
100 caisses vermicelle,
600 paniers bouteilles vides,
25 balles bouchons de 20,000 chaque.

CARRIERE & BORDUZAT,

1 mai No. 11, rue St. Louis.

EAU DE VIE DE COGNAC, vinaigre, vin rouge, anisette, &c, en débarquement du navire la Jeune-Gabrielle, de Bordeaux, 25 pipes eau de vie de Cognac, [illegible] à dito dito vieux Cognac; 6 dito Cognac fine, [illegible], un article très supérieur et particuliement recommandé aux amateurs; 50 tierçons vinaigre; 500 paniers [illegible]; 2 boucauts fil à voile; 72 barriques vin rouge, [illegible] Montfenard; importés et à vendre par

CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis, No 11,

Aussi par le navire Cécilia, de Nantes, 200 douzaines Guignolet d'Angers en paniers et demi paniers; 500 boîtes de sardines à l'huile. 16 mai

MEUBLES A BON MARCHE.

LE soussigné offre de vendre le restant de son fonds de meubles à des prix fort bas. Il consistent en buffets, secretaires, bureaux, commodes, sofas, tables, bois de lits, miroirs, chaises de tout genre.—Les personnes qui désireront acheter trouveront de leur intérêt de venir à son établissement, pouvant compter sur des articles excellents et à bas prix.

GEO. WITNEY,

26 mars Rue de la Douane, No. 21.

75 BALLES Toile écrue à draps, du pays, bonne qualité, en débarquement du brick Avis, de Boston, à vendre par

8 mai LINCOLN & GREEN.

THOMAS U. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composée de St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps.

6 mai

A. J. DE ATOCHA vient de recevoir et tient à bon marché un assortiment d'excellents cigares de la Havane, à des prix modérés, s'adresser à son bureau, rue St. Louis, No. 55. 16 mai.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Lundi, 3 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu William Brock :

1° Deux Actions de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans; 2° Vingt Actions de la Banque de la Louisiane; 3° Et quatre Actions de la Compagnie des bâteaux-à-vapeur de remorque. Les dites actions sont au nom de la société de Buchanan, Gelder et Co, dans le défunt Wm Brock était membre.

Conditions: comptant.

Par ordre de la Cour,

16 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 4 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Darby, h. c. l. les deux esclaves ci-après décrites, savoir:

Une mulatresse nommée MARIE, âgée d'environ 26 ans, blanchisseuse et ouvrière en [illegible], avec son enfant nommé ALEXIS, d'environ 5 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

2 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le régister des Testamens*—Jeudi, trente mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John J. Conrad, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

Un morceau de terre, situé dans le faubourg Marigny, rue Mandeville, faisant partie du lot No. 188, mesurant 30 pieds de face à la dite rue, sur 60 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Un lot de terre, situé dans la rue Mandeville, au dit faubourg Marigny, entre les rues d'Amour et des Bons Enfans ayant 51 pieds de face sur 145 pieds de profondeur, désigné sur le plan du dit faubourg par le No. 326; le dit lot de terre divisé en deux portions égales, par une ligne tirée au centre et partant de la façade à la profondeur, comme suit:

Une moitié située du côté de la rue d'Amour, ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et l'autre moitié du côté de la rue des Bons Enfans, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Quatre lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés comme suit, savoir:

Le lot No. 9 de l'ilet No. 107, formant l'encoignure des rues de la Loi et de l'Union, mesurant 60 pieds de face à la première rue sur 120 pieds de profondeur et face à la seconde.

Le lot No. 9 de l'ilet No. 98, formant l'encoignure des rues de l'Union et des Magistrats, ayant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Et les lots No. 1 et 2 de l'ilet No. 106, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur, tous les deux formant encoignure.

Conditions de la vente:—Un tiers comptant, et la vente en termes égaux à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollok, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Par ordre de la cour,

30 avril. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi 6 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu le Dr. A. E. McConnell, la négresse nommée NANCY, âgée d'environ 35 ans.

Conditions de la vente: moitié comptant, et le reste en un billet à six mois, endossé à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS,

4 mai Régister des Test.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Vendredi sept juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de Mme. Clarisse Henriette Benard, décédée épouse de Amand Constant Vallet, une négresse nommée Maria, âgée d'environ vingt et un ans, propre à tout.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant T. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 mai.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, 25 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie Françoise Le Vilet, et de la communauté qui existait entre elle et son époux Patrice Albrier, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue Casacalvo, entre les rues Mandeville et d'Espagne, mesurant 35 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 120 pieds de profondeur; sur lequel se trouve une maison basse, cuisine etc.

Conditions de la vente: Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

W. F. C DUPLESSIS,

23 mai régister.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, 31 de courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu George Barbank, rue du Bassin, entre les rues du Canal et de la Douane, les meubles meublans et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du défunt.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,

17 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 21 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Agathe Ducloslange f. c. l. les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1°. Un terrain de forme triangulaire, situé dans l'ilet No. 13, du faubourg Saulet, formant encoignure aux rues St Barthélemy et des Magasins, ayant environ 60 pieds de face à la rue des Magasins, et 120 pieds ou environ de profondeur et face à la rue St. Barthelemy; ensemble les bâtisses qui sont dessus.

2°. Une portion de terrain de forme triangulaire, située dans l'ilet No. 16, du faubourg Delord, attenant au précédent, et fesant face à la rue des Magasins, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent; la dite propriété sera vendue conformément à un plan, qui sera exposé à la Bourse, avant la vente.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes vente seront passés pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs.

17 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Mardi, 4 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Françoise Toutan, f. c. l., la propriété ci-après décrite, savoir:

Un TERRAIN situé dans le faubourg Marigny, rue du Craps, entre les rues St. Antoine et Bagatelle, mesurant 30 pieds de face à la dite rue du Craps sur 120 pieds de profondeur, ensemble une petite maison qui s'y trouve.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour,

17 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 25 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Marguerite Landreaux, décédée veuve du sieur Julien Vienne, la propriété ci-après décrit, savoir:

Un LOT DE TERRE situé au bayou St. Jean, de forme irrégulière, ouvrant sur la profondeur, mesurant 2 arpents 29 pieds face au bayou, sur 10 arpents 14 toises de profondeur, bornée par les propriétés de Jarreau, et des héritiers d'Hébécourt, Alpuente et Macarty, et ayant à peu près une superficie de 34 arpents, ensemble deux maisons de maître, existant sur le dit lot de terre, l'une haute et l'autre basse, cuisine hangard &c.

Conditions de la vente: 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale; et divisés par coupons, ainsi qu'il conviendra à l'administrateur de la susdite succession.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par Félix de Armas, not. public, aux frais de l'acquéreur. 20 mai

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 13 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Penrice, les esclaves ci-après décrits, savoir:

JOHN, mulâtre, âgé d'environ 27 ans, DINAH, négresse, âgée d'environ 40 ans, et son enfant mâle Henderson, âgé d'environ 11 ans, GLOUCESTER, nègre âgé d'environ 15 ans, et GEORGE, nègre âgé d'environ 19 ans.

Conditions de la vente—4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 13 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, à la folle enchère de Destanre Forstall h. c. l. conformément à l'article 2579 du code civil, et pour compte de la succession de feu Alexis Andry h. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé dans le faubourg Marigny, mesurant 30 pieds de face à la rue du Craps, entre les rues des Français et de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions: Un quart comptant, et le reste en trois termes égaux de 6, 12 et 18 mois, en billets par coupons endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N.B. L'acte de vente sera passé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 mai.

ARDOISES A VENDRE.—5,000 Ardoises du [illegible], 9000 dito petites, [illegible] dito [illegible], en déchargement du Wm. [illegible], et en vente [illegible]

24 avril THEOD. NICOLET & Co.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régiste des Testaments*—Mardi, 28 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Antoine Dallon, les esclaves, propriétés foncières et goëlette ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

Une négresse américaine, nommée ANNA ou HANNAH, âgée d'environ 36 ans, parlant français et anglais, blanchisseuse, un peu cuisinière, bonne repasseuse, médiocre gardienne d'enfants, buvant un peu.

Un nègre américain, nommé NED, alias EDMOND, âgé d'environ 36 ans, bêche, nègre de journée, ayant été marron et s'étant quelquefois absenté; la moitié indivise duquel esclave appartient à Pierre Lemoine, qui a consenti à ce qu'il fut vendu.

Un nègre américain, nommé RICHARD, âgé d'environ 30 ans, nègre de journée, un peu charretier, ayant une hernie et s'étant quelquefois absenté; la moitié indivise duquel esclave appartient au dit Pierre Lemoine, qui a consenti à ce qu'il soit vendu.

PROPRIETES FONCIERES.

Un demi-terrain, situé dans le faubourg Marigny, ayant trente pieds de face à la rue Moreau, entre les rues d'Espagne et Mandeville, sur 120 pieds de profondeur (mesure française) avec la maison en madriers debout et enduits, composée de trois appartements et un cabinet avec galerie pavée, et la cuisine et les latrines; le dit demi-terrain faisant partie d'un terrain désigné sous le No. cinquante-deux sur le plan général du dit faubourg Marigny.

Un autre demi-terrain, formant le reste du dit terrain No. cinquante-deux, mesurant 30 pieds de face à la rue Moreau sur 120 pieds de profondeur; sur lequel se trouve une vieille maison avec une galerie en poteaux en terre.

GOELETTE

La goëlette ELISABETH, avec ses agrès et apparaux, la moitié indivise de laquelle goëlette appartient au sus dit Pierre Lemoine, qui a consenti à la vente du tout.

Conditions de la vente: Les esclaves payables un tiers comptant, et la balance à six et douze mois; les demi-terrains, un cinquième comptant, et la balance à un et deux ans; et la goëlette une moitié comptant, et la balance à six mois, le tout en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, register des testamens

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant F. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 av

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 28 mai 1833; à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu William Brock, rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal, les meubles meublants, livres et autres effets mobiliers appartenant à la succession du défunt. Conditions de la vente: Comptant. Par ordre de la cour.

16 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 28 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie Anstives, f. de c. l., un esclave nommé Julien, âgé d'environ 40 ans, nègre de champ, garanti quant au titre et aux maladies, mais non des vices prévues par la loi.

Conditions de la vente:—Moitié comptant et la balance à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de H. Pédesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 24 av.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 11 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Mme. Césaire St. Amant, décédée épouse de Gatien Mortimer, les deux esclaves ci-après décrits, savoir:

MARY, négresse âgée d'environ 30 ans, bonne cuisinière, un peu blanchisseuse et bonne domestique.

JOHN, son fils, négrillon, âgé d'environ 13 ans.

Conditions de la vente: un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.

8 mai.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 11 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félicité Fagiasco, f. c. l., la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain situé dans la rue St. Pierre, entre les rues Dauphine et Bourbon, mesurant environ 30 pieds de face à la rue St. Pierre, sur environ 70 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente passé en l'étude de H. Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 8 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 7 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Rose Victoire Voisin, veuve du sieur Jacques Philippe Enoul Livandais, les biens fonds et esclaves ci-après décrits, savoir :

BIENS FONDS.

No. 1. Un lot de terre, situé au faubourg Ste. Marie, formant l'encoignure des rues des Magasins et St. Joseph, mesurant 21 pieds 3 pouces et un quart de face à la première rue sur une profondeur de 99 pieds de face à la seconde.

Le lot No. 2, attenant au lot No. 1, mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue des Magasins sur 99 pieds de profondeur.

Le lot No. 3, attenant au lot No. 2, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 4, mesurant 23 pieds de face à la rue St. Joseph, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et un quart, attenant dans la profondeur aux lots Nos. 1, 2, et 3.

Il y a une allée de 5 pieds 10 pouces et demi, à l'usage des lots Nos. 1, 2, 3 et 4, ci-dessus décrits.

Un terrain situé dans la rue des Magasins, entre les rues St. Joseph et Delor, mesurant 50 pieds de face à la rue des Magasins sur 119 pieds 4 pouces 8 lignes de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus, consistant en une maison en bois, divisée en 4 chambres et galerie, cuisine &c.

Un terrain attenant au précédent, mesurant 24 pds. 10 pouces 3 lignes de face à la rue des Magasins sur une profondeur irrégulière, ensemble une bâtisse en briques qui s'y trouve.

Un autre terrain, mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Foucher sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces et demi sur une ligne, et 117 pieds 9 pouces sur l'autre ligne, ensemble les bâtisses qui sont dessus, consistant en une maison neuve en bois, divisée en 4 appartements et 2 cabinets, cuisines &c. Ce terrain attient dans la profondeur à celui ci-dessus décrit comme ayant 50 pieds de face à la rue des Magasins.

ESCLAVES.

CHARLES, nègre créole, âgé de 26 à 27 ans, charretier.

MARIE-LOUISE, négresse créole, âgée de 48 ans, bon sujet et domestique de confiance.

MELITE, négresse congo, âgée de 42 ans, un peu cuisinière, avec ses 4 enfants, Ruette, mulâtresse âgée de 8 ans, Léon et Léontine, âgés de 5 ans, et Prudence, âgée d'un an.

BARTHELEMY, fils de Mélite, nègre âgé d'environ 15 ans, bon sujet et bon domestique de maison.

ROSE, griffonne âgée d'environ 16 ans, un peu blanchisseuse, cuisinière et domestique de maison.

MARIA, négresse américaine, âgée de 20 ans, depuis 15 ans dans le pays, un peu cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions de la vente: Les esclaves payables à un an de crédit, et les biens fonds un sixième comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement, l'intérêt courra sur celui ou ceux des billets qui ne seront pas payés à leur échéance, à raison de dix pour cent par an, sans accorder aux acquéreurs le droit de retarder le paiement de leurs billets à leur échéance.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, not. public, aux frais des acquéreurs.

8 mai.

A VENDRE.—300 pièces Toile d'emballage du Kentucky et 40 rouleaux corde, s'adresser à

DUBERTRAND et LEGENDRE,

20 mai rue St. Louis, No. 126.

AVIS.—La société qui existait entre feu Bernard Dechamp et le soussigné (sous la raison de Kennedy & Dechamp,) est dissoute. Toutes personnes qui pourraient devoir à la dite société, sont priées de solder leurs comptes dans le plus bref délai entre les mains de M. Gaston Bertus, qui est dûment autorisé à percevoir tout ce qui pourrait être dû. Et toutes personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la dite raison de commerce, sont invitées à présenter leurs comptes, pour être soldés.

6 mai DUNCAN KENNEDY.

LES soussignés ont ce jour formé une société, sous la raison de Kennedy Durel & Co.

DUNCAN KENNEDY,
M. VALCOUR DUREL,
6 mai GASTON BERTUS.

ARROW ROOT DE BERMUDA.—800 liv. Arrow Root de première qualité, en boîtes de 20 liv. reçues et à vendre par DUCONGE & PEYCHAUD,

17 mai rue de Chartres, No 89

HUILE DE PALMACHRISTI ET CIRE.—7 Barils d'huile de palmachristi et 1500 livres de cire. En vente chez

17 mai GENY, DUERIVE & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LEVY & WHITING.

JEUDI, 7 juin, il sera vendu par ordre de la Cour de Paroisse, pour compte des créanciers de Francis McManus, débiteur absent, à la Bourse Hewlett, à midi, la propriété suivante: un TERRAIN, situé rue Foucher, entre les rues Julie et St. Joseph, faubourg St. Marie avec les bâtisses qui sont dessus, mesurant 53 pieds 4 pouces de face sur 100 de profondeur.

Conditions: $2000 comptant, le reste payable le 25 février 1834, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé chez O. de Armas, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 9 mai.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi, 27 mai courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

Un TERRAIN situé rue Bourbon, entre celle de l'Hôpital et Quartier, mesurant (pied français,) 30 pieds de face sur 90 de profondeur, borné d'un côté par M. Causse, et de l'autre par M. Reck. Il y a sur le dit terrain deux maisons briquetées entre poteaux, chacune d'elle ayant deux appartements, galerie, cabinet, avec une cuisine, (la maison porte le No. 359).

Conditions: payable à 4, 10 et 16 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de L. H. Féraud, not. public. 9 mai—5.

PAR J. LEVY & WHITING.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse de cette ville, il sera vendu, le 29 mai courant, au café Hewlett, à midi, pour compte des créanciers de Francis M' Manus, débiteur absent:

L'esclave ISAAC, âgé d'environ 33 ans, acclimaté, ayant été plusieurs années dans le pays, ouvrier pleinement garanti contre les maladies prévues par la loi. S'est absenté quelquefois et on ne le garantie pas contre le vol.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Hugues Pédesclaux esq., notaire public, aux frais de l'acheteur. 2 mai

PAR H. J. DOMINGON.

LUNDI, 27 mai prochain, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, à midi, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, sous la date du 23 avril 1833, les propriétés suivantes, dont un tiers indivis appartient à la succession de Frédéric Lalande, alias de Lallande, décédé.

10 TERRAINS situés dans la paroisse Jefferson, faubourg Religieuses, dans l'ilet No. 6, comme suit: le Terrain No. 58, formant l'encoignure du Quai, des Dryades et de la rue St. André, mesurant 42 pieds 6 pouces de face sur la première et 120 pieds 2 pouces de profondeur, et de face à la seconde; 120 pieds sur la ligne qui le divise du Terrain No. 58, ayant sur la ligne du fond 49 pieds 4 pouces 4 l.

Le Terrain, No. 58, contigu au précédent, ayant 30 pieds de face au Quai des Drayades, sur 120 pieds de profondeur.

Les Terrains Nos. 59, 60, 61, 62, 63, 64 et 65, ayant les mêmes dimensions que le Terrain No. 58, et faisant face au Quai des Nayades.

Le Terrain No. 66, formant l'encoignure du Quay des Nayades et de la rue Félicité, ayant 42 pieds 6 pouces 2 lignes de face au Quai des Nayades, sur 120 pieds 4 lignes ne profondeur et de face à la rue Félicité, 120 pieds sur la ligne qui le divise du No. 65, et dans la ligne du fond ayant 45 pieds 3 pouces 2 l. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Nouvelle-Bourse, avant et au moment de la vente.

Conditions: un quart payable le 17 août 1833, un quart le 17 août 1834, un quart le 17 août 1835 et l'autre quart le 17 août 1836, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 26 av

PAR J. LEVY & WHITING.

VENTE DE 2 TERRAINS DE GRANDE VALEUR.

SAMEDI, 15 juin prochain, par ordre de L. M. Dumarin, syndic des créanciers de François McManns, seront vendus à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à midi, deux lots de terre de prix, situés au coin des rues Céleste et Levée, faubourg Annonciation, marqués par les numéros 1 et 2 ainsi qu'il appert par le plan fait par M. Joseph Pilié, arpenteur de la ville, daté le 13 avril 1831, et déposé au Bureau de M. Wm. Christy, notaire public.

Le lot No. 1, à 24 pieds de face sur la rue de la Levée, sur 120 de profondeur sur la rue Céleste, mesure française.

Le lot No. 2, joignant le premier, a 25 pieds 8 pouces de front sur la rue de la Levée, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

Les dits terrains seront vendus séparément, un tiers du prix de chaque terrain comptant, un tiers payable le 14 de février 1834, et l'autre tiers payable le 14 de février 1835, garantis par hypothèque et billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

16 mai

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents.

DUCONGE & PEYCHAUD,

18 fév rue de Chartres, No. 89.

VINS de Cette et de Catalogne, le premier en quarts de barrique, et le dernier en barils indiens, en débarquement et à vendre par

11 mai LINCOLN & GREEN.

IL a été conduit à la prison de la paroisse Jefferson, une négresse nommée SERREBONNE, se disant appartenir à M. J. Wilson. Son maître est prié de la réclamer en se conformant à la loi.

Aussi, une petite négresse nommée MARY, appartenant à M. Grimon.

Les nègres nommés PHILIPPE et ALEXANDRE, appartenant tous deux à M. J. F. Bell, de la Nouvelle-Orléans.

VICTOR PICAUD, geolier.

27 avril—*

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORIOL & Co.

23 avril encoignure des rues Condé et Dumaine

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,

DIRIGE PAR MADAME GRANET.

Maison de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue Saint-Philippe.

CONDITIONS.

Pension, pour 10 mois.			$300
Demi-pension,	d°.		200
Externat	"		100
Blanchissage	"	(au choix des parens)	20
Harpe, par trimestre			30
Piano,	"		21
Chant,	"		21
Danse	"		21

LE cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature françaises, et de la langue anglaise; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de coutures, de broderie, de tapisserie et de tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $15 une fois payées.

Chaque élève apporte, en entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timbale en argent, un couteau de table, et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes, et l'on se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou réelles, on s'abstient encore bien plus d'infliger la moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications. 13 avril

100 CAISSES Sucre blanc, 1ère. qualité, reçues par la goëlette Anita, et à vendre par A. Baron, ou à

15 mai J. DUFART.

TRAITES sur New-York et Philadelphie, à vendre par

11 mai JOHN HAGAN & CO.

A VENDRE.—La négresse MARIA, de [illegible] 26 pouces, [illegible] agrès et apparaux [illegible] quelconques, et une [illegible] au fer [illegible] très commode pour le cabotage des Lacs. [illegible] s'adresser à

2 mai BLANC & BRUGIER.